

Divers

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.02.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

où la Société qu'il préside a eu l'occasion d'excursionner dans les forêts suisses, il a manifesté son admiration pour nos méthodes culturelles.

Nous lui souhaitons une longue et féconde carrière de parlementaire.

A. B.

DIVERS.

La nomination de Monsieur Chuard au Conseil fédéral a provoqué une vacance dans le Conseil de l'École polytechnique fédérale. Il ne sera pas hors de propos de relever qu'un seul forestier a été appelé jusqu'ici à y siéger, M. Riniker, d'Argovie. L'occasion ne serait-elle pas propice pour faire entrer à nouveau dans ce conseil un représentant de la sylviculture? L'importance grandissante de l'École forestière et celle de la forêt en général sont des raisons qui justifieraient amplement pareille décision. Il faut souhaiter que le Conseil fédéral saura s'en inspirer lors de la nomination qui va intervenir.

BIBLIOGRAPHIE.

Schweizerischer Forstkalender 1920. Herausgegeben von *Roman Felber*, Oberförster in Baden. Verlag von Huber & Cie. in Frauenfeld. Fr. 4.

L'édition actuelle de cet excellent agenda forestier ne le cède en rien aux précédentes. Son rédacteur et l'éditeur ont su y incorporer toutes les nouveautés dignes d'y figurer. Ce sont surtout: les nouveaux tarifs pour transports par chemin de fer et tout ce qui a trait à l'organisation de l'Office forestier central, qui est entré en activité le 1^{er} octobre 1919.

La disposition du calendrier est la même que précédemment; on ne peut qu'en louer l'arrangement.

La liste complète des agents forestiers suisses a été mise à jour.

Qu'il nous soit permis de relever une petite inexactitude, à page 147: La cotisation annuelle de la Société forestière suisse n'est plus de fr. 5, mais bien de fr. 10.

L'impression est excellente, la reliure solide et le papier très suffisant. En outre, l'édition de 1920 a paru assez tôt. On ne peut que lui décerner des éloges.

H. B.

B. Bavier. Le marché des bois. Organe de l'Office forestier central suisse. Abonnement fr. 5 par an. Soleure.

Le premier bulletin du „Marché des bois“, soit l'organe de l'Office forestier central suisse, vient de paraître. Il est daté du 27 novembre 1919. Et la rédaction annonce que le bulletin paraîtra dorénavant tous les 8—14 jours, du 1^{er} octobre au 30 avril, et une fois par mois du 1^{er} mai au 30 septembre.